



Communiqué de presse

Rennes, mercredi 31 mai 2023

Relever les défis de la gestion de l'eau pour faire face à la sécheresse L'État, la Région, l'agence de l'eau et tous les acteurs mobilisés en Bretagne

La ressource en eau subit aujourd'hui en Bretagne, comme sur le reste du territoire français, l'impact du changement climatique. En octobre dernier, à Malguénac, la réunion de l'Assemblée bretonne de l'eau (ABE), dédiée aux effets de la sécheresse de l'été 2022, avait marqué les esprits et accéléré les prises de conscience de la raréfaction de la ressource. Loïg Chesnais-Girard, Président de la Région et de cette instance, y avait proposé les contours d'un plan d'actions pour une Bretagne plus résiliente face au dérèglement climatique, une approche validée et travaillée ensuite par les membres de cette assemblée. Huit mois plus tard, cette proposition a abouti une réponse collective « à la bretonne », en coordination et cohérence avec les plans annoncés simultanément par l'État et l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Car la sécheresse de 2022 est, sans doute, amenée à se répéter beaucoup plus régulièrement dans les prochaines années.

L'État, la Région, l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'ensemble des acteurs de l'eau en Bretagne se sont réunis, mardi, au sein de l'Assemblée bretonne de l'eau, pour coordonner leurs réponses face à ce changement de paradigme :

- d'une part, grâce **au plan breton de résilience sur l'eau**, consolidé par les travaux de ses membres durant ces derniers mois, avant sa **présentation aux élus régionaux, lors de la session des 29 & 30 juin**,

- d'autre part, grâce à son **articulation avec le « plan eau » gouvernemental, connu depuis le 30 mars**, et avec **le plan de résilience de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, validé le 6 avril**.

Chacun détenant une partie des réponses pour faire face à la fin de l'abondance de la ressource, **ces plans complémentaires et articulés entre eux permettront à la Bretagne de mieux anticiper et gérer les situations de crise qui sont appelées à se généraliser, à travers des actions concrètes, qu'elles soient réglementaires, financières ou incitatives.**

Si **les réserves d'eau et les nappes se sont rechargées en Bretagne durant ce printemps**, il demeure urgent de **donner les moyens à toutes et tous d'être opérationnels le plus vite possible en plaçant la sobriété et la préservation des milieux aquatiques** au cœur de la gestion et de la préservation de ce bien commun.

C'est l'ambition du plan breton de résilience qui, au-delà d'une réaction à la crise de 2022, engage les membres de l'ABE pour plusieurs années, avec des **actions, évolutives, à court, moyen et long termes.**

Plusieurs actions concrètes bientôt déployées

Les travaux engagés par les membres de l'ABE, installée depuis à peine un an, portent déjà leurs fruits comme l'attestent les premières mesures mises en œuvre prochainement, en lien avec l'État et l'agence de l'eau Loire-Bretagne et les syndicats départementaux de l'eau.

- Une **campagne de communication à destination du grand public sur le caractère précieux de la ressource en eau sera déployée à l'échelle régionale à partir du 12 juin** (les visuels sont présentés en pages suivantes).
- Un **débat entre les membres et partenaires de l'ABE sur "les usages de l'eau demain" sera organisé en octobre 2023** afin de décider collectivement des usages prioritaires et de prévenir les conflits.
- Une **bibliothèque de retours d'expériences favorisant les économies d'eau dans l'habitat, l'industrie, l'agriculture et les collectivités est par ailleurs en cours de réalisation**, car l'intelligence collective est une des clés pour faire face au défi de l'eau rare.
- Un **appel à initiatives visant à tester des solutions fondées sur la nature**, à l'échelle de sous-bassins, **pour accroître la rétention de l'eau** en restaurant la capacité des sols, du sous-sol et des milieux aquatiques **devrait être lancé à l'automne 2023.**

CONTACT

RÉGION BRETAGNE | Sylvain Le Duigou | 06 42 32 13 57 | presse@bretagne.bzh

PREFECTURE DE REGION | Morgane Tirel | 02 99 02 11 80 | pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE | Énora Le Guern | 02 96 33 20 77 | enora.leguern@eau-loire-bretagne.fr

En Bretagne aussi l'eau devient rare



NOS RESSOURCES S'ÉPUISENT
Économisons l'eau

Adoptons les éco gestes avec bretagne.bzh/eau



En Bretagne aussi l'eau devient rare



NOS RESSOURCES S'ÉPUISENT
Économisons l'eau

Adoptons les écogestes avec bretagne.bzh/eau



Le plan breton de résilience pour l'eau : 7 axes et déjà une série d'actions

Proposé par Loïg Chesnais-Girard, Président de la Région et de l'Assemblée bretonne de l'eau lors de la réunion organisée à Malguénac le 11 octobre, le plan breton de résilience pour l'eau a évolué durant les huit mois de travail des membres de l'ABE. **Consolidé et étoffé, il repose sur sept grandes orientations, dont un volet dédié à l'amélioration de la gestion de crise et animé par l'État en région.** Le plan breton affiche un axe spécifique sur l'aménagement du territoire et la solidarité compte tenu des compétences de la Région et de la spécificité de la Bretagne.

Encourager la sobriété dans les usages de l'eau

Il s'agit d'encourager la sobriété **chez les particuliers** (éco-gestes), **les industriels, dans le secteur agricole et les collectivités.** Parmi les actions envisagées ou déjà bien engagées : une **campagne de sensibilisation aux économies d'eau**, l'organisation d'un **débat sur les usages de l'eau la sobriété et le partage de la ressource** et le développement d'un **système d'alerte sur les consommations d'eau et les ressources disponibles**, inspiré du dispositif *EcoWatt*.

Mieux gérer les ressources disponibles et explorer la possibilité de mobiliser de nouvelles ressources

Il vise à préserver la disponibilité de ressources existantes (en empêchant les intrusions salines dans les aquifères côtiers, ou en limitant les fuites dans les réseaux...) et à explorer la possibilité d'exploiter de nouvelles ressources (comme les eaux de carrière) pour diversifier les approvisionnements.

Restaurer la fonctionnalité des sols, des milieux aquatiques et humides dans le but de favoriser l'infiltration de l'eau et l'amélioration de la qualité de l'eau

Les sols ont un rôle très important dans le cycle de l'eau. Leur porosité, leur profondeur ou encore leur taux de remplissage déterminent la proportion d'eau qui ruisselle ou celle qui s'infiltré. Ils régulent ainsi la recharge et le remplissage des nappes phréatiques ainsi que le régime des cours d'eau. Aussi, pour permettre la reconstitution de stocks d'eau de qualité dans les sols, il est proposé de **travailler**, en zone rurale comme en zone urbaine, **sur la restauration de zones humides** ou la **"désimperméabilisation" en milieu urbain.**

Activer le levier du financement

Cette orientation doit permettre de **démontrer le rôle que pourrait jouer la tarification dans l'incitation aux économies d'eau.**

C'est le moment de **s'interroger sur les moyens financiers mobilisables** pour relever les défis à venir : renouvellement et performance des réseaux d'eau, préservation de la qualité de la ressource.

Les réflexions menées dans ce cadre intégreront un volet social, portant sur **l'acceptabilité sociale du prix de l'eau**, notamment pour les ménages les plus modestes. Sur ce volet, à partir de l'étude déjà engagée sur le financement de l'eau par la Région, il est proposé de **réinterroger les modalités de construction du prix.**

Anticiper les conflits d'usages

Eau et développement territorial sont étroitement liés. En Bretagne, de nombreux efforts ont été réalisés pour mettre en place une solidarité technique et financière basée sur des interconnexions et des investissements mutualisés pour un accès à l'eau pour tous. Cette logique vise à **éviter les disparités territoriales de développement qu'induiraient des disparités « naturelles » d'abondance ou d'accès à la ressource.** Mais la ressource en eau est finie ; il y a un enjeu à se poser la question de la capacité d'accueil de notre territoire.

Poursuivre le partage de connaissances

Il s'agit de partager les connaissances existantes et de les traduire de manière opérationnelle pour aider les acteurs en matière d'adaptation et de gestion de l'eau dans le contexte du changement climatique.

La Région et plusieurs partenaires ont ainsi **organisé une rencontre en mars dernier visant à mieux connaître les impacts du changement climatique sur la ressource en eau en Bretagne** et à permettre aux acteurs d'**appréhender la gestion de l'eau de manière transversale sur les territoires.** Il est projeté de mettre en place une plateforme de mise à disposition des connaissances.

Améliorer la gestion de crise

En cas de crise sécheresse, il est important que chacun soit bien informé sur la situation et sur les restrictions qui le concernent. Les arrêtés cadre sécheresse dans les quatre départements bretons seront revus avant la fin de l'été. Les services de l'État se coordonnent pour **rapprocher le contenu de ces arrêtés qui prévoient les restrictions** et améliorer la lisibilité d'ensemble. Par ailleurs, **les données de suivi vont être améliorées**, en commençant par **revoir des éléments du réseau de suivi hydrométrique** de la DREAL.

Le plan breton de résilience pour l'eau présenté aux élus régionaux fin juin

Présenté lors de cette réunion de l'Assemblée bretonne de l'eau, le plan breton de résilience pour l'eau sera soumis aux élus de la Région Bretagne lors de la session plénière des 29 et 30 juin prochains. Les élus régionaux auront à se prononcer sur les engagements susceptibles d'être pris par la collectivité sur ses compétences propres et de manière transversale : dans les lycées et l'ensemble des bâtiments dont elle est propriétaire (ports, canaux, bâtiments administratifs), dans ses politiques dédiées à la mer & au littoral, au tourisme, dans ses aides à l'agriculture et aux entreprises.

Le plan gouvernemental : 53 mesures pour une gestion résiliente et concertée de l'eau

Le plan gouvernemental, présenté le 30 mars 2023, repose sur **6 priorités**.

Ce plan est accessible sur le site du gouvernement à l'adresse suivante: <https://www.gouvernement.fr/preservons-notre-ressource-en-eau/les-53-mesures-du-plan-eau>.

Organiser la sobriété des usages de l'eau

Dans l'objectif **d'une réduction de 10 % de l'eau prélevée** d'ici 2023, l'ensemble des usagers (acteurs économiques, administrations, citoyens...) seront mobilisés au travers de plusieurs démarches complémentaires. Des **outils réglementaires et de planification seront utilisés** pour décliner cet objectif territoire par territoire et mieux piloter la ressource disponible.

Optimiser la disponibilité de la ressource en eau

Afin d'utiliser au mieux l'eau disponible, un effort particulier sera conduit pour **réduire les fuites des réseaux et sécuriser l'alimentation en eau potable**.

L'utilisation d'eaux non conventionnelles (eau de pluie, eaux usées traitées...) **sera facilitée**, avec, par exemple, la mise en place de guichets départementaux pour accompagner les porteurs de projet d'utilisation d'eaux usées traitées. Enfin, des **financements seront apportés pour mieux stocker l'eau dans les sols et dans les nappes ou encore pour l'hydraulique agricole**.

Préserver la qualité de l'eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels

Des moyens réglementaires et financiers seront mobilisés afin de **prévenir les pollutions des milieux aquatiques, en particulier dans les aires d'alimentation de captage**.

L'accent sera également mis sur les solutions fondées sur la nature.

Mettre en place les moyens d'atteindre ces ambitions

Pour atteindre les objectifs visés, la gouvernance (à l'échelle nationale et à l'échelle des territoires) connaîtra des évolutions, les moyens financiers des agences de l'eau seront rehaussés de 475M€/an, et des **actions dans le domaine de la tarification de l'eau seront conduites**.

Enfin, la recherche et l'innovation seront soutenues au travers de différents programmes.

Être en capacité de mieux répondre aux crises de sécheresse

Une meilleure information et prévention des situations de tension passera par le **déploiement d'un outil permettant à chacun de connaître les restrictions qui le concerne, la mise à jour des arrêtés cadre sécheresse** et le développement d'autres outils permettant de suivre les prélèvements et l'état de la ressource.

Des engagements tenus

Ces **engagements seront suivis a minima 2 fois par an** dans le cadre du comité national de l'eau.



© Adobe Stock—RB

Le plan de résilience eau du bassin Loire-Bretagne : des aides nouvelles ou renforcées

Le plan de résilience de l'agence de l'eau Loire-Bretagne met en œuvre le plan gouvernemental. Il partage avec lui et avec le plan breton les mêmes leviers d'actions et la même ambition : inviter les acteurs à agir plus vite et plus fort face aux effets du dérèglement climatique sur la ressource en eau, et les accompagner.

100 M€ de moyens supplémentaires sont mobilisés en 2023 par l'agence de l'eau pour accélérer et renforcer la résilience des territoires.

L'agence de l'eau **élargit le périmètre de ces aides et propose des taux exceptionnels pouvant aller de 70% à 100%**, en complément des aides déjà inscrites dans son 11^e programme d'interventions et lance quatre appels à projets du 1^{er} avril au 31 décembre 2023. L'objectif est de leur proposer un panel de solutions pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par la directive-cadre sur l'eau (DCE) en termes de bon état des eaux (une eau en qualité et quantité suffisantes).

S'appuyer sur la nature

Pour rendre les territoires moins sensibles aux effets du changement climatique (hausse des températures, baisse des précipitations...) les solutions fondées sur la nature sont là. Elles permettent de protéger, de gérer de manière durable et de restaurer les écosystèmes... Afin de les encourager, l'agence de l'eau propose par exemple jusqu'à 80% d'aides pour accélérer la restauration des zones humides, 100% pour les travaux de rétablissement de la continuité en faveur des propriétaires privés... et **lance 2 appels à projets** :

⇒ **Pour renaturer les villes et villages et ralentir le cycle de l'eau.** Cet appel à projet est doté de 20 M€ pour démultiplier les projets de gestion de l'eau favorables à la renaturation des espaces urbanisés et à la valorisation des milieux aquatiques dans les agglomérations et cœurs de villages du bassin Loire-Bretagne. L'objectif est d'accompagner 100 projets de gestion alternative et déconnecter 250 000 m³ de surface imperméabilisée avec des taux d'aides de 70 à 80 % ;

⇒ **Pour reconquérir la biodiversité menacée par le changement climatique.** Avec une enveloppe de 4 M€ et un taux d'aide de 70 % , cet appel à projets vise à accélérer les actions de lutte contre l'érosion de la biodiversité, en complément de celui en cours sur la « Biodiversité marine » (doté de 2 M€).

Réduire les consommations d'eau

Avec une ressource en eau moins disponible, chacun doit réduire sa consommation et chercher à diminuer sa dépendance à l'eau. **Deux appels à projets sont ouverts avec l'ambition de réduire la pression sur les milieux aquatiques et d'optimiser la lutte contre les fuites** (compteurs de sectorisation, régulation de la pression...):

⇒ **Pour la sobriété en eau des collectivités et des entreprises face à la raréfaction de la ressource.**

L'agence consacre 30 M€ à cet appels à projets et propose des taux exceptionnels d'aides de 70 à 80 % pour accélérer les investissements des collectivités et des acteurs économiques non agricoles, pour réduire leurs consommations et être moins dépendants de l'eau.

⇒ **Pour réduire les fuites dans les réseaux d'eau potable des territoires en déficit d'eau.** Ce appel à projets, doté de 40 M€, devrait permettre de financer le renouvellement de 500 kilomètres de conduites d'eau potable fuyardes et de réduire de 2 millions m³ les fuites d'eau.

Sur le bassin Loire-Bretagne, 17 % des volumes d'eau prélevés pour l'alimentation en eau potable n'arrivent pas au robinet. L'eau se perd en grande partie dans des réseaux de distribution de l'eau potable vieillissants parfois mal connus.

Les fuites de ces réseaux représentent 150 millions de m³ d'eau, soit la consommation annuelle de la population de la région Centre-Val de Loire !

Partager les prélèvements en eau

Face à l'augmentation des tensions sur la ressource en eau, concertation et partage de l'eau sont indispensables. **L'agence de l'eau Loire-Bretagne soutient les démarches concertées qui associent tous les acteurs d'un**

territoire pour mieux partager l'eau entre les différents usages... Elle apporte, par exemple, 70% d'aides pour un dialogue et une concertation apaisée, 50% à 70% pour améliorer la connaissance des prélèvements (télérelève des compteurs d'eau d'irrigation), et la surveillance de la qualité des eaux (suivi des débits, températures...).

Sécuriser la distribution d'eau potable

L'agence de l'eau soutient les **actions de sécurisation de l'alimentation en eau potable dans le cadre de la solidarité urbain-rural.** Par exemple, elle propose 70% d'aides pour les schémas départementaux d'alimentation en eau potable et 50% pour la sécurisation de l'approvisionnement (conduites d'interconnexion). Elle propose aux communes ayant rencontré des difficultés d'approvisionnement en eau pendant la sécheresse de 2022, un dispositif à la carte vers une gestion durable de l'eau avec des aides jusqu'à 70%.

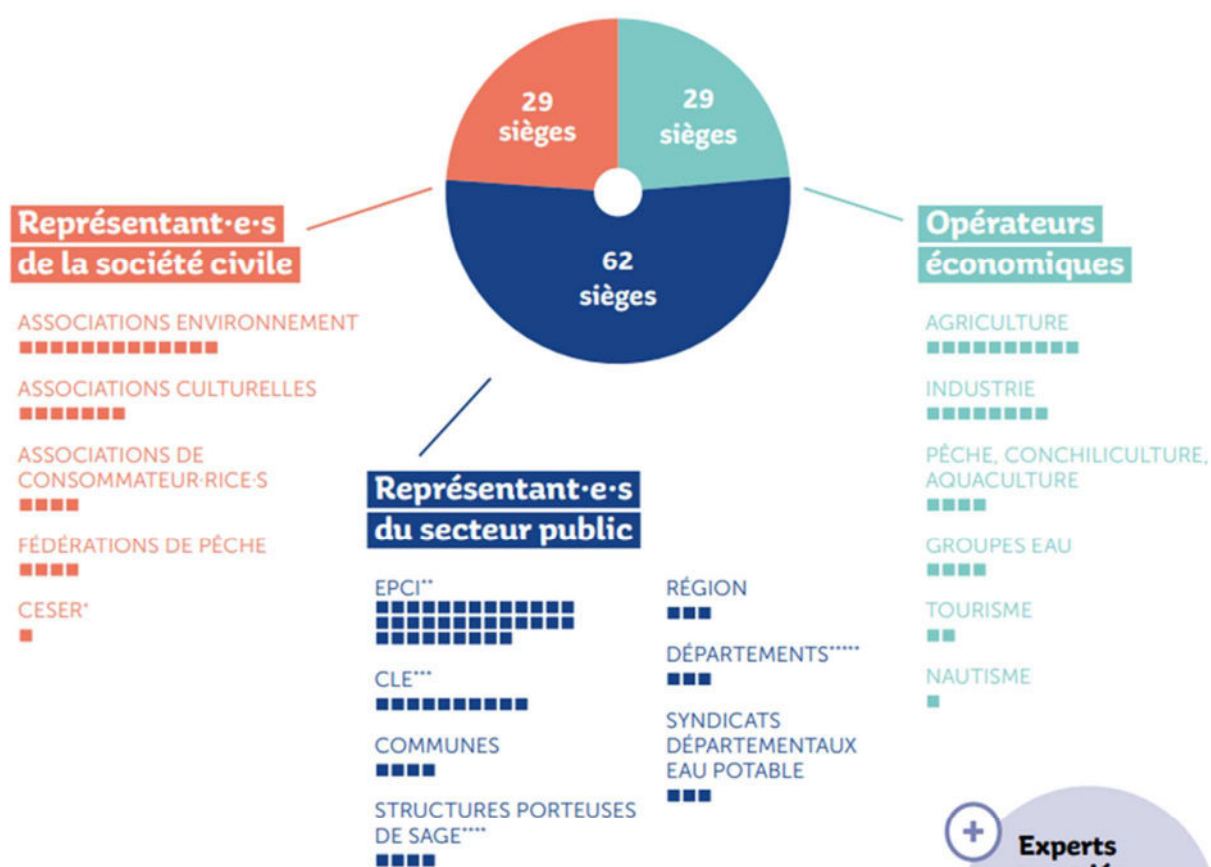
Sur les 150 communes concernées, 71 ont eu recours au citernage et à la distribution d'eau embouteillées. Elle se verront proposer un accord de résilience pour sécuriser l'alimentation en eau potable, réduire les consommations en s'engageant vers un service organisé et performant.



L'Assemblée bretonne de l'eau

Voulue par la Région, particulièrement impliquée dans la politique de l'eau et l'accompagnement des territoires, l'Assemblée bretonne de l'eau est un lieu de mobilisation de toutes les forces vives de Bretagne pour débattre de sujets stratégiques autour de l'eau, construire des outils et partager des expériences utiles à l'intégration de l'eau dans les politiques et projets locaux.

Au lendemain de son installation en janvier 2022, les membres de cette assemblée ont engagé, dès le printemps suivant, des travaux prioritaires, poursuivis durant l'été, sur les impacts du changement climatique sur la ressource en eau, sur le déploiement d'expérimentations en faveur des économies d'eau et sur les financements et les solidarités autour de l'eau potable et de l'assainissement.



* CESER: conseil économique, social et environnemental régional

** EPCI: établissements publics de coopération intercommunale

*** CLE: commissions locales de l'eau

**** SAGE: schéma d'aménagement et de gestion des eaux

***** Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine

Les usages de l'eau en Bretagne

Les usages de l'eau sont multiples ; il faut distinguer :

- les usages **prioritaires** : la **production d'eau potable** et la **préservation des milieux** ;
- les usages **économiques** : pour le **transport**, l'**énergie**, l'**agriculture**, l'**industrie**, les **loisirs**...

La connaissance de ces usages et des volumes prélevés est aujourd'hui à améliorer.

Une part des prélèvements est connue, car ils sont soumis à la **redevance sur l'eau**, qui est à la base du mécanisme de financement de la politique de l'eau par l'intermédiaire des agences de l'eau.

À ces volumes identifiés et recensés dans la Banque Nationale des Prélèvements en Eau, **s'ajoutent les « petits prélèvements » en deçà de 7 000 m³ par an**, non soumis à la **redevance**, mais qui par effet cumulatif peuvent prendre une part importante dans le profil des prélèvements.

En Bretagne, **285 millions de m³ ont été prélevés en 2020** pour :

- **l'alimentation en eau potable**, représentant **77% des prélèvements**
- **les besoins industriels**, représentant **3% des prélèvements**
- et **les besoins agricoles** : l'**abreuvement pour 14%** et l'**irrigation pour 6%**.

Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) estime à **29,8 millions de m³ les prélèvements supplémentaires dans les eaux souterraines**, notamment pour l'abreuvement du bétail et les prélèvements particuliers non déclarés (source : *chiffres clés de l'eau en Bretagne – Edition 2022 – Observatoire de l'Environnement en Bretagne*).

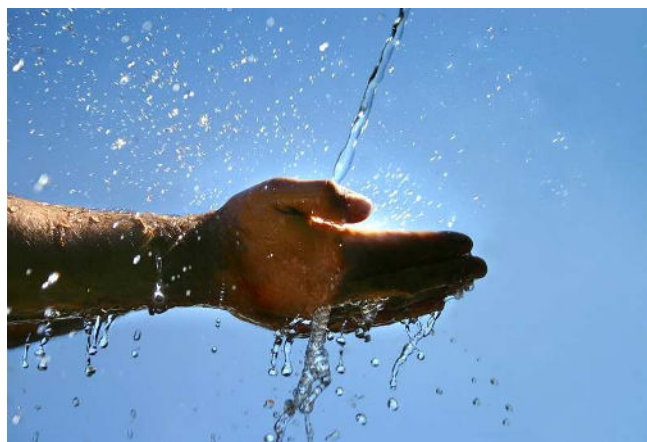
Par ailleurs, les volumes prélevés pour la production en eau potable sont affectés, bien sûr, à l'eau potable « domestique », mais aussi à d'autres usages nécessitant un certain niveau de qualité d'eau comme, par exemple, l'industrie agro-alimentaire ou l'agriculture, par effet de report sur les réseaux d'eau potable dans certaines conditions.

En réalisant différentes estimations, la répartition estimée des prélèvements est la suivante :

- **les volumes d'eau prélevés en Bretagne sont en premier lieu destinés à l'alimentation en eau potable domestique**, pour **45%**,
- **le deuxième usage de prélèvement est le fait de l'agriculture**, pour **21%** (irrigation et abreuvement),
- **17% pour les industries et les PME** (industries, commerces, tourisme),
- **9 % pour les fuites**,
- **1% pour les canaux**,
- **7% de prélèvements inconnus**.

Depuis 20 ans, les prélèvements augmentent légèrement (+7% par rapport à 1999), en particulier pour l'usage agricole (+18% par rapport à 1999). La Bretagne connaît aussi une hausse des prélèvements liés à la production d'eau potable, supérieure à celle enregistrée à l'échelle nationale (+7% contre +1% sur 2013-2018).

En revanche, si on regarde la **répartition des consommations de l'eau, du fait des taux de restitution différents pour chaque usage**, c'est l'**agriculture qui représente la part la plus importante du profil des consommations par usage** (~57%). Au national, ce poids est d'environ 45%.



© Aramanda–Fotolia